

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de *Lautan*

Registre *M 79* N° *40*

SIGNALEMENT.

Le Sieur Marie Jean
nati*f* de *Parlan*
demeurant à *Parlan*
allant à *Madrid (Esp.)*
âgé de *17* ans, taille d'un mètre
76 centimètres
cheveux *châtains* front *ordinaire*
sourcils *co* yeux *chat*
nez *mojeu* bouche *mojeune*
barbe *noirs* menton *rand*
visage *ovale* teint *colore*

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DEPOSÉES.

FAIT à *Aurillac* le *28 mai* 187*9*.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

Marie Jean



105



Nous soussigné Maire de la commune
de Parlan, canton de St. Nauret, département
du Cantal,

Auons l'honneur de certifier à qui
de droit, que le sieur Nazie Jean, né
à Parlan, le deux juin mil huit cent
soixante deux, fils feu Louis Nazie et
de Jeanne Bousse, propriétaire au lieu
de Lagarroute, en cette commune, a
habité avec sa mère, depuis sa naissance
jusqu'à ce jour, et a tenu une conduite
exempte de tout reproche.

Nous prions les autorités civiles et militaires
de vouloir lui prêter aide et assistance
en cas de besoin.

Fait à Parlan, le 27 Mai 1899.

L. Maire
Lafres

